Fiche action 6

Sensibilisation des professionnels travaillant au contact des jeunes (dont les Accueils de Loisirs Sans Hébergement) à l'alimentation

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pourquoi cette action ?

Les accueils de Loisirs Sans Hébergements (ALSH) sont des lieux qui peuvent répondre à l'éducation à une alimentation saine et de qualité via les jeux et les activités qu'ils proposent.

Par ailleurs, depuis 2014, l'éducation à l'alimentation est inscrite dans le code de l'éducation. Les enseignants contribuent donc à l'acquisition des bonnes habitudes alimentaires via la mise en œuvre du programme scolaire ou via des actions spécifiques répondant à celui-ci.

Apprendre aux enfants dès leur plus jeune âge, les bases d'une alimentation saine et équilibrée est un des moyens pour contribuer à la bonne santé des futurs adultes qu'ils deviendront.

Les professionnels au contact des enfants sont donc le premier vecteur de transmission de l'information auprès des enfants et potentiellement de leurs parents.

Description de l'action :

1. Accompagner les Accueils de Loisirs Sans Hébergement notamment les Pôles Enfance Jeunesse Familles (PEJF) des Communautés de Communes pour la mise en place d'actions d'éducation alimentaire dont le gaspillage alimentaire pour les jeunes
   - ⇨ Former le personnel des accueils de loisirs pour s'emparer des outils disponibles (kits existants) sur la thématique de l'éducation alimentaire ;
   - ⇨ Intégrer l'éducation alimentaire dans les projets pédagogiques des accueils de loisirs ;
   - ⇨ Construire des semaines thématiques avec l'intégration d'ateliers (goût, cuisine, création de menus…) et/ou des visites de fermes dont celles qui participent à De Ferme en Ferme en Saône-et-Loire et aux Mardis Gourmands, réseau Bienvenue à la ferme, marchés, lieux de transformation…
2. Accompagner les établissements scolaires volontaires pour la mise en place d'actions d'éducation alimentaire dont le gaspillage alimentaire pour les jeunes
   - ⇨ Étendre la démarche menée pour les PEJF aux établissements scolaires volontaires ;
   - ⇨ S'appuyer sur les établissements scolaires volontaires pour mettre en œuvre des projets pédagogiques d'éducation alimentaire.

Résultats attendus :

- Avoir un personnel encadrant qui connaît les principales recommandations du PNNS concernant la nutrition des enfants ;
- Réaliser a minima une semaine de l'éducation alimentaire saine et de qualité dans tous les PEJF du territoire ;
- Sensibiliser les enfants à une alimentation saine et de qualité, comprendre d'où viennent les aliments et les différentes catégories d'aliments.

PILOTAGE DE L'ACTION

Pilotes :
Communautés de communes (directeurs des accueils de loisirs)
Éducation nationale (directeurs des écoles)

Partenaires : Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne, Département de Saône-et-Loire, Civam le Serpolet, AFOCG39, Accueil Paysan, Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire, Promotion Santé, Écomusée de la Bresse bourguignonne…

MOYENS DE MISE EN OEUVRE

Moyens humains : Temps d'animation PAT et CLS

Estimation du montant prévisionnel du projet : *à définir (formation, achat de kits pédagogiques, mise en place d'ateliers, intervention de professionnels, visite d'exploitations)*

Financement de l'action :
Budget formation des agents des communautés de communes
FEADER Régional : Mesure 77.05 LEADER
Département de Saône-et-Loire : Appel à projet en faveur des collégiens

ÉVALUATION

Description :

- Nombre de personnel encadrant formé
- Nombre actions d'éducation à l'alimentation saine et de qualité
- Nombre d'enfants touchés par une action d'éducation à l'alimentation
- Nombre de personnes sensibilisées par les actions du PAT en matière d'accompagnement / d'éducation à l'alimentation

Fréquence de mesure : annuelle

Responsable du suivi : Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE	PÉRIMÈTRE DE L'ACTION	PUBLIC CIBLE
2026-2030	Pays de la Bresse bourguignonne	Personnel des PEJF, personnel éducatif, les jeunes et leurs parents

Pays de la Bresse bourguignonne Syndicat Mixte
Projet alimentaire territorial Projet reconnu par l'État RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE
RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE